



Sécurisé. Rapide.
Toujours avec vous.
Votre partenaire de confiance en Mobile Money



Technologie de Sécurité
Avec 4000 Transactions
par Jour
*145#

Bank
Bank Top
Service Client

Mixx
By **yas**

canal D

Une action de développement par la communication

Hebdomadaire d'Informations et de Communication (12ème année) N° 252 du 09 Octobre 2025 **PRIX 250F**

Sortie du Procureur de la République

Le numérique sous surveillance

- L'Etat veut appliquer la loi face aux dérives
- A quand le tour des délinquants économiques ?
- Eviter une justice à double vitesse P..4&5



Arrestation de Grace Bikoyi, et Cie

Sale temps pour les activistes togolais P.6



EDITORIAL P.3

Réguler sans museler ni bâillonner

Désormais, liker, partager ou commenter un contenu sur les réseaux sociaux peut exposer à des poursuites judiciaires au même titre que son auteur initial. La mise en garde du procureur de la République près le tribunal de grande instance de Lomé, Mawama Talaka,...

PLATEAUX P.2

4ème session ordinaire

Le conseil régional trace les priorités de développement



CONSOMMER LOCAL P.5

Les Amazones de la République posent la problématique de la manière et de l'impact



28 NOV
14 DEC
2025 **FOIRE INTERNATIONALE DE LOME**

Foire de toutes les opportunités

FOIRE INTERNATIONALE DE **LOME**

ICI NAISSENT LES GRANDES RENCONTRES

THEME : « 40 ANS D'HISTOIRE, 20 ÉDITIONS : UN REGARD SUR LE PASSÉ, UN CAP SUR L'AVENIR »



Plateaux / 4^{ème} session ordinaire

Le conseil régional trace les priorités de développement

À Atakpamé, chef-lieu de la région des Plateaux, les conseillers régionaux se sont retrouvés ce mardi 7 octobre pour la 4^{ème} session ordinaire de l'année 2025. Quatre jours de travaux intenses sont prévus pour planifier les prochaines étapes du développement territorial.



Vue partielle des conseillers régionaux participant à la session

La cérémonie d'ouverture, présidée par M. Gnatcho Komlan, président du Conseil régional, s'est déroulée en présence du préfet de l'Ogou, Ekpe Kodjo Agbéko, et de l'adjoint au maire de la commune Ogou 1, M. Toyo Yao.

Au programme de cette session : une série de

communications thématiques sur les défis environnementaux et la gestion durable des ressources en eau dans la région. Un état des lieux de l'hydraulique urbaine et semi-urbaine sera présenté, avec à la clé, des pistes pour améliorer l'accès à l'eau potable dans les localités les plus vulnérables.



Le président du Conseil régional des Plateaux, Gnatcho Komlan, à l'ouverture de la session

Des visites de terrain figurent également à l'agenda, notamment au Centre hospitalier régional (CHR) d'Atakpamé et à la Compagnie énergie électrique du Togo (CEET). Ces déplacements permettront aux conseillers d'évaluer l'état des infrastructures et de proposer des

actions concrètes pour leur amélioration.

Les travaux en commission seront consacrés à l'examen et à l'adoption de plusieurs projets de délibération, dont l'organigramme du Conseil régional, le cadre général de partenariat, ainsi que le budget primitif pour l'exercice 2026. Des décisions structurantes, selon les organisateurs, pour consolider la gouvernance et renforcer la coordination entre les différents acteurs du développement local.

À l'ouverture des travaux de cette 4^{ème} session, le président du Conseil régionale a rendu hommage au Président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, pour sa « vision claire et son engagement constant en faveur de la décentralisation ». Un processus que cette session entend justement consolider, à

travers une gestion participative et des projets à fort impact communautaire.

« Il s'agit pour nous de continuer à bâtir, ensemble, les bases d'un développement inclusif, résilient et durable pour notre région », a déclaré M. Gnatcho, saluant la mobilisation des conseillers et des partenaires techniques.

Depuis son installation, le Conseil régional des Plateaux a tenu trois sessions majeures : la première consacrée à l'adoption du règlement intérieur, la deuxième aux échanges avec les directeurs régionaux pour identifier les défis sectoriels, et la troisième à l'adoption du budget primitif 2025.

Cette quatrième session, quant à elle, s'annonce décisive pour orienter les priorités 2026 et renforcer la planification régionale. En effet, il s'agit d'une session de droit, la dernière de l'année consacrée à l'examen et à l'adoption du budget suivant la lettre de cadrage budgétaire du ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la chefferie coutumière.

Précisons que le conseil régional des Plateaux compte quarante-trois (43) conseillers régionaux dont six (06) femmes.

La rédaction

Education :

97 universités et établissements supérieurs privés accrédités en 2025 au Togo

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) a rendu publique la liste actualisée des établissements publics et privés accrédités au Togo, dans le but revendiqué d'assurer aux étudiants « un cadre académique reconnu », de maintenir la crédibilité des diplômes et d'élever la qualité des formations.



Selon les données officielles, le pays compte désormais 79 établissements privés agréés, dont 68 situés dans la région du Grand Lomé, et 11 à l'intérieur du territoire national. Cette forte concentration dans la capitale suscite à la fois admiration pour l'offre diversifiée et inquiétude quant aux déséquilibres régionaux.

Parmi les établissements publics bénéficiant de l'agrément en 2025 figurent l'Université de Lomé, l'Université de Kara, le Centre international de recherche et d'étude des langues, Village du Bénin (CIREL-VB), et l'École nationale supérieure (ENS) d'Atakpamé.

Du côté du privé, on retrouve des écoles spécialisées telles que le Centre de Formation Bancaire du Togo (CFBT), CIB-INTA, l'École Supérieure d'Administration et de Gestion Notre Dame de l'Église, ESASN, ESAM, ESTECA, l'Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest, Unité Universitaire du Togo, IHERIS, Global University School of Science and Technology (GUST), International School of Technology and Business (ISTB) et beaucoup d'autres.

Parmi les établissements nouvellement agréés pour 2025, on note GUST, ESAMOD (École Supérieure des Arts de la Mode et des Arts Plastiques), IHERIS, ISL (Institute of Strategy and Leadership), ESIA (École Supérieure d'Ingénieurs d'Aného), et Hôtel École Concordia, entre autres. L'apparition de ces nouveaux établissements illustre la volonté de décongestion des universités publiques et d'offrir une offre académique plus variée, notamment en régions moins desservies.

Cependant, l'agrément, condition sine qua non pour délivrer un diplôme reconnu nationalement et parfois régionalement (via le CAMES), n'est pas en soi une garantie d'excellence. Le MESR effectue des inspections régulières, évalue la conformité aux normes pédagogiques et institutionnelles, et demande l'adaptation des cursus aux besoins du marché de l'emploi.

Parmi les défis soulevés figurent la nécessité d'un corps professoral qualifié, d'équipements modernes, de matériel pédagogique adéquat, et surtout d'un suivi rigoureux des établissements agréés. Certains établissements accrédités peuvent respecter légalement les con-

ditions exigées, tout en peinant à atteindre les standards attendus par les employeurs ou à assurer une insertion professionnelle de leurs diplômés.

Au-delà de ces enjeux pédagogiques, l'agrément 2025 apparaît dans un contexte de réforme plus global du secteur : harmonisation des programmes, alignement sur les standards du CAMES, stratégie nationale de transformation digitale de l'enseignement supérieur, et volonté de régionaliser l'offre universitaire pour réduire les disparités géographiques.

Liste complète des universités et établissements supérieurs accrédités

1. Centre de Formation Bancaire du Togo (CFBT)
2. Carrefour Informatique et Bureau Institut des Nouvelles Technologies Appliquées (CIB-INTA)
3. Centre de Perfectionnement aux Techniques Economiques et Commerciales (CPTC)
4. Centre Informatique de Formation et d'Orientation Professionnelle (CIFOP)
5. Centre Omnipraticien Africain (COA)
6. Ecole de Finance
7. Ecole des Cadres
8. Ecole Maritime du Togo (EMARITO)
9. Ecole des Hautes Etudes de Sciences et Technologies (HEST)
10. Ecole supérieure des arts et sciences du numérique (ESASN)
11. Ecole Supérieure d'Administration et de Gestion Notre Dame de l'Eglise (ESAG-NDE)

Suite à la page 6

En mémoire de notre chère et illustre disparue

98 ans

REMERCIEMENTS

Feu ZANOÜ Avèna inhumée, le 04 octobre 2025 à Ayolè (Gléi)
Nos sincères remerciements pour votre soutien.
Puisse le Seigneur vous le rendre !

Pour vos annonces et reportages, contactez les numéros suivants : (00228) 91 42 55 00 / 98 67 08 37.

EDITORIAL

Réguler sans museler ni bâillonner

Désormais, liker, partager ou commenter un contenu sur les réseaux sociaux peut exposer à des poursuites judiciaires au même titre que son auteur initial. La mise en garde du procureur de la République près le tribunal de grande instance de Lomé, Mawama Talaka, le vendredi 3 octobre 2025, a résonné comme un avertissement général adressé à l'ensemble des utilisateurs du numérique.

Cette sortie traduit une volonté affichée des autorités togolaises de mieux encadrer l'espace digital. Mais elle suscite, dans le même temps, de vives inquiétudes : jusqu'où ira la régulation sans basculer dans la censure ? Car pour beaucoup, les réseaux sociaux demeurent l'un des rares espaces d'expression libre accessibles à tous.

Au cours de la dernière décennie, ces plateformes se sont imposées comme des lieux d'échanges directs, d'opinions spontanées et de mobilisations citoyennes. Véritables contrepoids face à des médias traditionnels plus structurés et moins ouverts, elles ont permis à nombre de citoyens de briser le silence, de dénoncer des abus et de défendre des causes souvent ignorées. Mais cette liberté s'est accompagnée d'excès : diffamation, injures publiques, atteintes à la vie privée et propagation de fausses informations. Le revers de la médaille s'est vite manifesté, mettant à nu les dérives d'une liberté sans garde-fou.

Face à ces débordements, plusieurs pays africains du Sénégal à la Côte d'Ivoire, en passant désormais par le Togo – ont choisi de sévir. La liberté d'expression, rappellent-ils, ne saurait s'exercer sans responsabilité. « Les insultes, la diffamation et les atteintes à la vie privée constituent des infractions passibles de sanctions pénales », a rappelé le procureur Talaka, avant de préciser que ni l'auteur, ni l'éditeur, ni même le simple relais ne sont désormais à l'abri de poursuites.

Reste une zone d'ombre : qu'entend-on exactement par « contenu illicite » ? L'absence de précisions alimente les craintes d'interprétations extensives, voire arbitraires, monsieur le procureur n'ayant pas présenté une liste exhaustive lors de sa sortie.

Et dans un contexte politique togolais marqué depuis quelques mois par la montée des voix contestataires, notamment issues de la diaspora, la question prend une tournure éminemment politique. Les défenseurs des droits humains redoutent que la régulation ne serve, in fine, de prétexte pour étouffer la critique et restreindre le débat public.

Une situation qui met en lumière la frontière entre liberté d'expression et respect de la loi sur le numérique. « Jusqu'où ira l'intention de sanctionner les abus sans étouffer le débat public ? » s'interroge un observateur.

La régulation du numérique est certes une problématique mondiale. Elle est devenue une nécessité, nul n'en doute. Toutefois, une approche inclusive et participative serait la bienvenue. Car celle-ci ne saurait se transformer en instrument de contrôle des consciences. Trouver le juste équilibre entre liberté d'expression et respect de la loi demeure le véritable défi.

Réguler, oui. Museler, non. C'est à cette ligne de crête que se joue désormais l'avenir de la parole citoyenne au Togo.

Jean Legrand Polorigni

Fin du flou autour des communes :

L'élection des maires relancée

Le processus de renouvellement des équipes municipales reprend officiellement au Togo. Dans une note en date du 8 octobre 2025, le ministre de l'Administration territoriale, de la décentralisation et de la chefferie coutumière, le colonel Awaté Hodabalo, a fixé les 15, 16 et 17 octobre pour la tenue des premières réunions des nouveaux conseils municipaux à travers le pays.



Awaté Hodabalo, ministre de l'Administration territoriale, de la décentralisation et de la chefferie coutumière

Ces rencontres, organisées sous la supervision des préfets, seront consacrées à l'élection des nouveaux maires et de leurs adjoints. Les préfets ont été instruits de convoquer les conseillers dont les mandats ont été validés par la Cour suprême le 6 août dernier.

L'enjeu de cette relance

est majeur : permettre aux nouvelles autorités locales d'entrer pleinement en fonction, tout en assurant la continuité administrative dans les collectivités territoriales. Pour le gouvernement togolais, cette étape constitue également un signal fort dans le processus de décentralisation, amorcé depuis plusieurs années mais souvent freiné par des contraintes politiques et logistiques.

Les élections municipales de 2025, marquées par un climat national tendu et plusieurs reports, doivent enfin aboutir à la mise en place effective de conseils élus dans l'ensemble du territoire. Ces instances sont appelées à renfor-

cer la gouvernance de proximité et à impulser le développement local, en cohérence avec les priorités nationales.

L'élection des nouveaux maires avait déjà été reportée à plus de trois reprises, dépassant le délai légal de deux mois prévu après la proclamation des résultats définitifs par la Cour suprême.

L'annonce de ce nouveau calendrier apparaît donc comme un déblocage attendu, ouvrant la voie à la reprise d'un fonctionnement normal des communes et à une nouvelle phase de la vie locale togolaise.

FP

Pour plus de légitimité et d'efficacité :

Le cadre légal de la chefferie traditionnelle au Togo en relecture à Adétikopé

Le processus de relecture du cadre juridique encadrant la chefferie traditionnelle au Togo a été lancé officiellement le mardi 7 octobre 2025, à l'hôtel Amoukadi d'Adétikopé, dans la préfecture d'Agoè-Nyivé. L'ouverture des travaux s'est déroulée au cours d'un atelier technique placé sous le haut patronage du président de la République, Faure Essozimna Gnassingbé, et initié par le ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Chefferie coutumière (MATDCC), le colonel Awaté Hodabalo.



Photo de famille

Financée sur fonds propres du ministère, cette démarche vise à moderniser et adapter le cadre légal de la chefferie traditionnelle aux réalités actuelles. L'objectif est clair : renforcer sa légitimité, son efficacité et sa contribution à la cohésion sociale dans un contexte de gouvernance décentralisée.

Repenser la chefferie à l'épreuve du temps

Durant trois jours, une vingtaine de participants issus de la cellule juridique du ministère, des directions centrales, du Conseil national de la chefferie traditionnelle, ainsi que des représentants des cinq régions administratives, prennent

part aux travaux. Des consultants, experts et personnes ressources accompagnent également la réflexion.

Au programme, plusieurs étapes : la présentation des résultats d'une enquête d'opinion menée auprès des chefs traditionnels, l'analyse critique de la loi et du décret d'application en vigueur, l'amendement des textes et la formulation de propositions de réforme. L'atelier s'achèvera par l'adoption du rapport final, qui servira de base à une nouvelle version harmonisée du cadre légal.

Selon Vondoly Kodjo, directeur de la chefferie traditionnelle au MATDCC, cette

relecture doit permettre de mieux outiller les chefs traditionnels face aux mutations socio-culturelles contemporaines. « Il s'agit d'adapter la loi aux défis actuels, afin que les chefs puissent continuer à jouer pleinement leur rôle de gardiens de la paix, de la cohésion sociale et de la médiation communautaire », a-t-il souligné.

Préserver les valeurs, adapter les pratiques

En ouvrant officiellement les travaux du processus de relecture du cadre légal de la chefferie traditionnelle au Togo, au nom de son ministre de tutelle, le directeur de cabinet du ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la chefferie coutumière, monsieur Robert Baoubadi Bakaï, a rappelé la nécessité de « de préserver et de promouvoir nos valeurs ancestrales tout en les adaptant aux défis contemporains ».

« La chefferie traditionnelle est une institution historique qui incarne nos traditions, nos coutumes et notre identité collective. Il est donc essentiel de la doter d'un cadre juridique cohérent avec les exigences de la gouvernance inclusive et participative de la VI^e République », a-t-il affirmé.

Avant lui, le préfet

d'Agoè-Nyivé, M. Tinaka Wédiabalo Kossi, s'est félicité du choix porté sur sa préfecture pour abriter la rencontre. Il a exprimé le vœu que les travaux débouchent sur des propositions concrètes et réalistes, à même de renforcer la complémentarité entre chefferie traditionnelle et institutions républicaines.

Cette relecture, saluée par les garants des us et coutumes présents, s'inscrit dans une dynamique nationale de modernisation de la gouvernance locale et de valorisation des identités communautaires, deux piliers chers à la politique de décentralisation du Togo.

F.P.



Récépissé N° 0469/21/01/13
 Edité par CANAL D GROUP
 RCCM N°TG-LOM 2016 B 1587
 02BP 20370 Lomé 02 Togo
 Tél : 00228 91 42 55 00 / 98 67 08 37

Email : journalcanal.d@gmail.com
 Casier maison de la presse : N°19
 Siège : Agoè Dèmakpoè, Von face à la microfinance COCEC ; en face de l'EPL SALOMON

Directeur de Publication
 Jean Legrand POLORIGNI

Rédaction

Francis Parreira
 Jean Legrand
 Timothée Adjogla
 Yvette Sossou

Infographie : Impact Communication
 Imprimerie : Direct Print

Sortie du Procureur de la République :

Le numérique sous surveillance

Alors que le Togo traverse une période de fortes tensions sociopolitiques, marquée par des mouvements sur la toile contre la vie chère, la corruption endémique, le chômage et la réforme constitutionnelle de 2024 faisant basculer le pays dans une 5ème république avec un régime parlementaire, une nouvelle sortie du Procureur de la République près le tribunal de grande instance de Lomé, Talaka Mawama, suscite un torrent de critiques. Vendredi 3 octobre 2025, le magistrat a mis en garde contre les « dérives » sur les réseaux sociaux, accusant certains acteurs de propager des messages de haine et d'incitation à la révolte. Mais dans un pays où la parole publique est de plus en plus surveillée, beaucoup voient dans cette intervention une justice qui regarde ailleurs s'occupant des menus fretins.

Contexte

Depuis plusieurs mois, les signes de tension sociale s'accumulent. Panier de la ménagère insoutenable, chômage endémique, colère des jeunes diplômés sans emploi : le malaise togolais est profond. Et malgré les discours rassurants du gouvernement, la réalité est têtue. A New York, Robert Komlan Edo Dussey a pris la parole lors des débats généraux de l'Assemblée générale des Nations Unies pour présenter un bilan positif du pays et vanter ses progrès, dans un message qui visait autant les partenaires internationaux que la diaspora togolaise. Sa prestation a rapidement été relayée et commentée en ligne, tournée en dérision par certains.

Quelques jours plus tard, le 3 octobre 2025, le Procureur de la République près le tribunal de grande instance de Lomé, Talaka Mawama, organisait un point de presse pour alerter sur ce qu'il qualifie de « dérives et abus » sur les réseaux sociaux et annoncer la volonté du ministère public de poursuivre « sans complaisance » toute infraction commise via ces plateformes. La déclaration a été lue comme un signe par les pourfendeurs du régime: quand le discours officiel rassure l'extérieur, la machine judiciaire s'en prend aux expressions publiques domestiques.

Ces deux interventions, l'une portée sur la scène globale, l'autre sur le contrôle de l'espace public national, encadrent le malaise : la narration d'un État « qui va bien » face à une population qui, selon plusieurs, vit « mal ».

Le Rapport sur le Développement Humain 2025 du PNUD, décliné au niveau national en septembre, fait apparaître une progression significative : le Togo passe officiellement dans la catégorie « développement humain moyen », son IDH atteignant selon le

PNUD 0,571, positionnant le pays à la 161¹ place sur 193. Le gouvernement associe ce palier à la Feuille de route 2020-2025, qui aurait permis d'améliorer la santé, l'éducation, l'accès à l'électricité et l'eau, ainsi que le revenu national brut par habitant (passé, d'après les communiqués officiels, de 2 748 USD à 2 856 USD entre les éditions 2023-2024 et 2025). La communication gouvernementale met en avant des chiffres de couverture géographique des services (ex. accessibilité géographique aux soins à hauteur de 90,7 % selon des communiqués locaux), un accès accru à l'eau et à l'électricité, et une croissance économique soutenue (les autorités évoquent un taux de croissance autour de 7 % sur la période récente). Ces éléments servent la narrative diplomatique : stabilité, réformes, attractivité.

Mais ces réussites agrégées ne répondent pas, à elles seules, aux questions de qualité, de distribution et d'impact réel sur le quotidien des ménages. C'est précisément ici que s'ouvrent les lignes de fracture.

Les scandales non jugés : inventaire

La colère populaire ne tombe pas du ciel : elle s'alimente d'un empilement d'affaires que les citoyens suivent et qui, malgré des rapports publics, semblent rester sans suite judiciaire. « La justice togolaise sera saisie dans le courant de cette année de trois (3) dossiers importants : les affaires de détournements des fonds alloués aux CAN 2013 et CAN 2017 et le scandale financier lié à la réhabilitation de la route Lomé-Vogan-Anfoin », avait déclaré en février 2019 le président de la Haute autorité de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées (HAPLUCIA).

Pour la première affaire citée dans sa déclaration, plus

de 628 millions FCFA ont été détournés, et plus de 600 millions FCFA pour la seconde. Quant à la réhabilitation de la route Lomé-Vogan-Anfoin, le financement a été repris, avec le détournement de dizaines de milliards FCFA. A ces scandales est venu s'ajouter celui lié à ce qui a été appelé « petrolgate », relatif à la gestion par le Comité de suivi des fluctuations des prix des produits pétroliers (CSFPPP) écrivait le confrère Liberté en 2020. Les dossiers les plus cités et médiatisés sont les suivants.

Le « Covidgate » (gestion des fonds COVID)

À l'apogée de la pandémie, des audits internes et des rapports (prises en charge publiques, ANCE/Cour des comptes) ont mis en évidence des anomalies importantes dans la gestion des fonds d'urgence. Lors de la pandémie, un audit publié en 2022 par la Cour des comptes, relayé par l'Alliance Nationale des Consommateurs et de l'Environnement (ANCE-Togo), a révélé d'importantes irrégularités dans la gestion des fonds d'urgence. Plusieurs dizaines de milliards FCFA d'opérations « non justifiées » ou mal documentées. Aucun haut responsable n'a été inquiété à ce jour. Plusieurs ONG nationales et internationales ont demandé des poursuites et la transparence des comptes. Pourtant, à la date d'écriture de ces lignes, peu d'actes judiciaires significatifs ont été engagés. La publication du rapport d'audit a été un moment d'accusation publique, mais pas de sanction visible. « Les anomalies sont si nombreuses qu'elles constituent une atteinte grave à la transparence publique », note l'ONG. Malgré la pression citoyenne, le dossier ne figure plus à l'agenda politique.

Les audits des Coupes d'Afrique des Nations (CAN 2013 et CAN 2017)

Les bilans d'organisation montrent, selon rapports d'audit disponibles et enquêtes médias, des pratiques de surfacturation et des circuits financiers opaques pour la construction d'infrastructures et la gestion des sommes liées aux compétitions. Là aussi, malgré des alertes et recommandations, l'avancement de procédures pénales reste limité. Ces dossiers alimentent la nar-



Le Procureur de la République Talaka Mawama

ration d'un État qui protège certains acteurs économiques au détriment de l'intérêt public. (Plusieurs médias et analyses locales ont rendu compte de ces audits.)

Route Lomé-Vogan (et chantiers publics surfacturés)

La rénovation et l'extension d'axes routiers sont au cœur des plans de développement. Le dossier Lomé-Vogan, cité par la presse d'enquête et des acteurs anti-corruption comme exemple de financement chaotique, a été accusé d'être financé en doublon/triplon et d'avoir connu des surfacturations. Là encore, malgré la visibilité médiatique, la justice ne semble pas avoir avancé sensiblement. Ce projet routier emblématique de la mauvaise gouvernance togolaise symbolise la duplicité des circuits de financement. Selon plusieurs médias d'investigation, la réhabilitation de cette route aurait été financée à plusieurs reprises, par des bailleurs différents, avant que les travaux ne soient achevés. Le chantier, longtemps interrompu, reste aujourd'hui le témoignage d'une gabegie sans conséquence judiciaire.

Rapports HAPLUCIA

La Haute Autorité de prévention et de lutte contre la corruption (HAPLUCIA) a publié plusieurs rapports pointant des irrégularités dans des marchés publics et la gestion de fonds publics. L'instance a souvent demandé des suites judiciaires ; ces recommandations sont rarement suivies d'actes effectifs, et l'absence de poursuites alimente l'idée d'impunité. La coalition de la société civile qui suit la mise en œuvre des conventions anti-corruption a régulièrement dénoncé des blocages.

Cette inertie institutionnelle alimente un sentiment d'impunité, d'autant que, paradoxalement, la justice s'empresse d'ouvrir des enquêtes contre les journalistes et blogueurs critiques. Cette ac-

cumulation nourrit la contestation sociale et fragilise la confiance dans les institutions, d'autant plus lorsque la justice s'en prend prioritairement aux voix critiques, activistes, blogueurs, leaders d'opinion, manifestants, plutôt qu'aux dossiers de corruption de grande ampleur.

Un pays à deux vitesses : les chiffres du déséquilibre

Pendant que les rapports s'accumulent, la pauvreté gagne du terrain. Selon les données de la Banque mondiale, 24,8 % de Togolais vivent en dessous du seuil de pauvreté, et l'inflation alimentaire a dépassé 9 % en 2024.

« Ce que le gouvernement présente comme des sacrifices budgétaires, c'est une goutte d'eau face aux montants évaporés », estimait Gerry Taama, ancien député et ex président du Nouvel Engagement Togolais (NET). « Si seulement 20 % de ces fonds détournés étaient récupérés, le Togo aurait de quoi financer ses politiques sociales sans recourir à l'endettement extérieur », affirmait-il.

Même analyse pour André Kangni Afanou, journaliste et expert en questions entrepreneuriales et en leadership : « Les autorités parlent de rigueur, mais dans la pratique, c'est la corruption d'État qui appauvrit la nation. Le peuple est pris en otage par un système de prédation. »

Le Président de la Cour Suprême du Togo, Yaya Bawa Abdoulaye, lors de la prestation de serment du président de la HAPLUCIA le 9 février 2023 n'est pas passé par quatre chemins enjoignant le magistrat Kimelabalo Aba de « cibler cette minorité devenue majoritaire ».

« Il me semble qu'au Togo, après le football, c'est la corruption qui est le deuxième sport national. Faites-en sorte que ce sport national ne soit plus praticable (...) Le Chef de l'État avait parlé, en ce qui concerne la corruption d'une minorité accaparante de la richesse du pays. Depuis, les mesures sont prises pour cercler, circonscrire cette minorité mais elle semble devenir une majorité tentaculaire. Voilà votre cible ! » lâchait-il.

Une sortie perçue comme un écran de fumée

Pour de nombreux observateurs, cette mise en

Suite à la page 5

Sortie du Procureur de la République :

Le numérique sous surveillance

Suite de la page 4

garde tombe à un moment où le pays s'embrace. Depuis plusieurs semaines, des mouvements de colère éclatent sur la toile. Des jeunes manifestent contre les situations jugées anormales, pendant que les syndicats dénoncent l'érosion du pouvoir d'achat.

Dans ce contexte, la sortie du Procureur est jugée « malvenue » et « déconnectée » des réalités. « Le Togo brûle, et la justice choisit d'éteindre... Facebook, Tiktok et autres », ironise un jeune rencontré à Tokoin. Selon lui, « au lieu de s'attaquer aux corrompus qui pillent les ressources publiques, on préfère traquer les internautes qui expriment leur ras-le-bol ».

Plusieurs organisations de la société civile vont dans le même sens. Un juriste proche de la Ligue togolaise des droits de l'Homme (LTDH) confie sous anonymat : « Ce discours du procureur ne vise pas à protéger la République, mais à intimider ceux qui osent parler. Pourtant, les rapports sur la corruption s'empilent sur sa table depuis des années sans aucune suite judiciaire. »

Entre répression numérique et inertie judiciaire

Selon plusieurs analyses, dans un contexte où les médias indépendants sont abonnés désormais à l'autocensure et les voix dissidentes marginalisées, les réseaux so-

ciaux demeurent l'un des rares espaces d'expression. Les mettre en cause, c'est donc s'attaquer à la dernière soupape d'une population frustrée.

« Les Togolais ont faim, les jeunes n'ont pas de travail, les hôpitaux manquent de lits et de médecins, mais le procureur s'inquiète des tweets », lâche avec amertume une community manager à Logopé. Pour elle, comme pour beaucoup d'autres, le fossé entre les priorités du peuple et celles du pouvoir judiciaire ne cesse de s'élargir.

La justice togolaise à l'épreuve de la confiance publique

Face à cette situation, la crédibilité du ministère public

est plus que jamais mise en cause. « Le Togo n'a pas besoin d'un procureur qui sermonne les internautes », tranche un togolais de la diaspora. « Il faut un procureur qui ose affronter les puissants, qui fait appliquer la loi sans distinction, qui rend des comptes à la nation plutôt qu'à des intérêts politiques. »

Dans les rues, les discussions tournent désormais moins autour des messages sur les réseaux sociaux que sur la question fondamentale : qui protège qui ? Tant que les scandales de corruption resteront sans suite et que la justice continuera de faire le dos rond face aux puissants, les Togolais auront du mal à croire que leur pays avance réellement.

Entre lassitude et sursaut attendu

Au fond, la sortie du Procureur Mawana n'est que le symptôme d'un malaise plus profond : celui d'une gouvernance où la communication supplante la justice, et où la peur remplace la responsabilité. Mais, sur les marchés comme sur les campus universitaires, la colère monte, et les Togolais réclament autre chose : une parole juste, une justice impartiale, et des actes concrets contre la corruption.

« On n'a pas besoin d'être sur Facebook pour savoir que le pays ne va pas bien », a résumé une étudiante en droit de l'Université de Lomé. « Il suffit d'aller dans un hôpital public, de regarder le prix du gari, ou le salaire d'un enseignant. C'est ça, la vraie dérive. »

Quand le procureur de la République Talaka Mawama met en garde contre les « dérives » des réseaux sociaux, il invoque la légalité, la lutte contre la haine et la préservation de la paix civile. Dans des contextes fragiles, il est vrai que la désinformation et les appels violents peuvent aggraver une crise. Certains juristes reconnaissent la nécessité d'un cadre réglementaire transparent pour les plateformes.

Pourtant, la mise en garde a été perçue comme asymétrique : la répression de discours politiques critiques s'accélère pendant que les grands dossiers financiers restent impunis. Des observateurs dénoncent une instrumentalisation du droit pénal pour réduire l'espace d'expression politique et civique, un signal d'intimidation probablement contre-productif dans un climat social déjà explosif. Les faits, arrestations d'activistes pour « diffu-

sion de fausses nouvelles », blocage de pages, intimidation postée en ligne, alimentent ce soupçon.

Le miroir brisé de la justice

La gouvernance de la « stabilité » par la communication (classements, grands projets, discours à l'étranger) peut, à court terme, attirer investisseurs et partenaires. Mais à moyen terme, la combinaison d'une justice perçue comme sélective, d'une impunité pour les affaires de détournement, et d'un ressentiment social (cherté de la vie, chômage des jeunes, accès insuffisant aux services) est une bombe à retardement. À force de détourner le regard des scandales et de concentrer ses efforts sur la surveillance de la parole publique, la justice togolaise prend le risque de perdre ce qui lui reste de légitimité. Dans un contexte de tensions sociales grandissantes, elle devrait être un rempart contre l'arbitraire, non un instrument du silence. Car, comme le rappelle un proverbe togolais souvent cité : « Quand la vérité s'endort, le mensonge fait la loi. »

Le Togo affiche aujourd'hui des progrès mesurables. Dans la diplomatie, dans certains classements et à travers de grands projets, le pays peut se présenter en exemple de transformation. Mais l'autre Togo, celui des hôpitaux surchargés, des jeunes sans emploi, des rapports d'audit restés lettre morte, envoie un message discordant. Tant que la justice ne convoquera pas sérieusement et publiquement les dossiers qui comptent, et tant que les politiques publiques ne transformeront pas les indicateurs en gains réels pour les ménages, l'écart entre le « Togo qui va bien » vanté au micro des Nations Unies et le « Togo qui va mal » risque d'alimenter frustrations, mobilisations et instabilité.

Ces lignes ne prétendent pas à l'exhaustivité judiciaire (les enquêtes sont en cours et certaines procédures peuvent évoluer), mais elles offrent une lecture croisée, chiffres, déclarations, enquêtes, pour comprendre pourquoi, aujourd'hui, le récit officiel croise la défiance populaire. Le temps de l'affichage est peut-être venu de céder place à celui de la reddition des comptes.

Tim Ad

Consommer local :

Du discours à l'exemple : qui doit consommer local et comment en mesurer l'impact ? s'interrogent les Amazones de la République



ONG Les Amazones de la République
Organe d'équité genre, d'éveil, de la veille et de réveil des consciences
Attestation de reconnaissance de la qualité d'ONG de développement
N°997/MPDC/2019

Consommer local Du discours à l'exemple : Qui doit consommer local et comment en mesurer l'impact ? COMMUNIQUE OFFICIEL

La sixième édition du Mois du Consommer Local au Togo se tient du 1er au 31 octobre 2025 dans tout le pays. Cette édition a pour thème : « Compétences et innovations au service de la compétitivité des produits locaux ». Le thème insiste sur la valorisation du savoir-faire local et encourage les innovations. L'objectif est de rendre plus compétitifs les produits togolais sur les marchés extérieurs.

L'ONG Les Amazones de la République Publique se réjouit de la décision des autorités togolaises de consacrer le mois d'octobre à la promotion du consommer local. Cette initiative marque un pas important vers la valorisation des produits, du savoir-faire et des services nationaux, et reflète une volonté politique que nous saluons.

Cependant, au-delà de la symbolique, les ADR appellent les autorités à faire preuve de plus d'audace et à poser des actes concrets, fermes et durables pour transformer cette initiative en véritable levier de développement national. A cet effet, les ADR appellent les autorités à une promotion plus vigoureuse du consommer local en allant au-delà des slogans. Il faut intensifier la visibilité des produits locaux dans les médias, instaurer des incitations à l'achat local, renforcer les foires commerciales et appuyer les circuits courts entre producteurs et consommateurs.

D'autre part, l'exemplarité des autorités publiques est attendue par les consommateurs togolais. L'administration togolaise doit être la première vitrine du Made in Togo : en s'habillant local, en meublant local, en consommant local. Cette exemplarité est essentielle pour entraîner le reste de la société.

La mise en place d'une évaluation annuelle rigoureuse serait l'indicateur principal de la volonté des autorités puisqu'elle permettrait de disposer des données pour prendre des décisions adéquates dans le renforcement de la consommation locale. Nous demandons qu'un rapport public annuel soit produit pour mesurer l'impact réel des politiques de promotion du consommer local. Cette évaluation devra porter sur les progrès réalisés, les obstacles rencontrés, et inclure les contributions de la société civile.

L'ONG Les Amazones de la République reste disponible pour contribuer à cette dynamique nationale. Nous continuerons à veiller, sensibiliser et mobiliser pour que le consommer local devienne une réalité économique, sociale et culturelle durable au Togo.

Fait à Lomé, le 06 octobre 2025



Arrestation de Grace Bikoyi, et Cie :

Sale temps pour les activistes togolais

Au Togo, l'arrestation de plusieurs voix jugées dissidentes s'intensifie. L'arrestation de la sage-femme Grâce Koumayi Bikoyi début octobre, la mise sous les verrous, plus tôt dans l'année, de l'activiste-poète connu sous le nom d'« Affectio », sans oublier l'arrestation et l'internement du rappeur Aamron et la cascade d'interpellations ciblées dessinent un nouveau chapitre inquiétant : Il ne fait plus bon d'être activiste critiques au Togo.

Chronologie

Le 3 octobre 2025, la sage-femme et activiste socio-politique Grace Koumayi Bikoyi a été interpellée à son domicile à Agoè-Nyivé. Après trois jours de garde à vue au Service central de recherches et d'investigations criminelles (SCRIC), elle a été présentée au parquet et transférée à la prison civile de Lomé, poursuivie pour « appel à la révolte » et « atteinte à la sûreté intérieure de l'État », selon plusieurs médias locaux.

Le cas d'Affectio (Sitsopé Sokpor Honoré), activiste connu pour ses publications engagées sur Facebook, avait, lui, déjà fait la Une en janvier 2025 lorsqu'il a été arrêté après la publication d'un poème. Des témoins avaient décrit une interpellation musclée par des hommes en civil, puis une audience et des poursuites pour « atteinte à la sécurité intérieure ». Les réactions, manifestations, tribunes d'organisations des droits, avaient été immédiates.

Nous ne passerons sous silence le cas d'Aamron, arrêté à l'orée des manifestations de Juin 2025, in-

terpellé à Zébé, puis libéré (une situation qui avait déjà déclenché de vives protestations et une vague de condamnations internationales) avant d'être placé sous contrôle judiciaire dans une affaire le liant à Madame Gnakadé Essossimna.

Ces trois affaires s'inscrivent dans une série d'arrestations et d'ordres d'inculpation visant artistes, blogueurs, leaders d'opinion et organisateurs présumés de manifestations, une dynamique documentée depuis les grands mouvements de juin 2025 contre la vie chère et la réforme constitutionnelle de 2024.

L'argument des « dérives » sur les réseaux sociaux

Le 3 octobre 2025, le procureur de la République près le tribunal de grande instance de Lomé, Talaka Mawama, a publiquement mis en garde contre ce qu'il qualifie de « dérives » et d'« abus » sur les réseaux sociaux, annonçant que toute diffusion d'informations non vérifiées, d'appels à la haine ou d'incitation à la violence fera l'objet de poursuites pénales. Sa sortie a été interpré-



Affectio

tée comme une légitimation juridique de la chasse aux voix dissidentes en ligne.

Des juristes et organisations de défense des droits dénoncent une réponse disproportionnée : « Il est légitime de combattre les appels violents, mais criminaliser la critique et instrumentaliser le droit pénal contre des citoyens qui s'expriment, c'est tuer toute possibilité de dialogue », résume un avocat de Lomé, joint par téléphone. Amnesty International et la FIDH ont, de leur côté, déjà appelé les autorités togolaises à cesser les intimidations et à enquêter sur les allégations de torture et d'abus lors des opérations de maintien de l'ordre depuis les mobilisations de l'année.

Pourquoi ces arrestations maintenant ?

Selon les pourfendeurs du régime de Lomé, plusieurs éléments convergent et donnent à penser que la répression vise moins la « sécurité » que la neutralisation d'une contestation so-



Aamron

cial de plus en plus structurée.

Pour certains, primo la nature des cibles : L'arrestation des voix suivies sur la toile et capables de catalyser la colère d'une certaine jeunesse vient intimider les réseaux de mobilisation.

Ensuite, le discours officiel du ministre Dussey à l'ONU proclame la bonne santé du pays, produit un effet pervers : il creuse l'écart entre l'image internationale et le vécu quotidien, rendant la critique plus saillante et donc plus dangereuse pour le pouvoir, qui choisit de l'éradiquer plutôt que de la traiter par des actions qui prouveront le contraire. Enfin, la faiblesse des réponses judiciaires contre les détournements majeurs entretient l'idée d'un État à deux vitesses où l'on poursuit la dissidence tandis que les affaires de grande corruption stagnent. Si l'on sait que Grace Koumayi Bikoyi dénonçait la pauvreté que vivent les populations à Kara, Hahotoé, Atakpamé etc... plusieurs se demandent si cette arrestation intervient pour

l'empêcher de s'exprimer.

Risques d'escalade

Des organisations internationales et des ONG (Amnesty International, FIDH, Human Rights Watch) ont exprimé leur préoccupation face aux arrestations, aux allégations de torture et à l'entrave à la liberté d'expression et de réunion. Amnesty, notamment, a demandé des enquêtes indépendantes sur les violences recensées lors des manifestations et a rappelé l'obligation de l'État à protéger les droits fondamentaux.

Sur le plan diplomatique, la multiplication des incidents nuit à l'image du pays et pourrait compliquer les relations avec des bailleurs attachés à la conditionnalité de respect des droits pour les financements. Les partenaires bilatéraux observent et, pour certains, commencent à lier davantage leurs soutiens à des progrès visibles en matière d'État de droit.

Ces arrestations sont une contre-publicité pour le Togo dont le président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé a fait feu de tout bois pour ramener le pays dans le concert des grandes nations. De plus, cela serait dommageable pour sa casquette de médiateur, donc de conciliateur et d'homme de paix.

TDA

Education :

97 universités et établissements supérieurs privés accrédités en 2025 au Togo

Suite de la page 2

- | | | | | |
|---|---|--|--|--|
| 12. Ecole Supérieure d'Audit et de management (ESAM) | 27. Ecole supérieure de formation professionnelle (ESFP-FIMAÑ) | 45. Institut supérieur < LA MAITRISE > | 63. Institut supérieur de Bâtiment Ayin'a (ISBA) | Technologies de l'Informatique (IFNTI-Sokodé) |
| 13. Ecole Supérieure d'Informatique et de Gestion (ESIG GLOBAL SUCCESS) | 28. Faculté de Théologie des Assemblées de Dieu (FATAD) | 46. Institut supérieur « LE TECHNO-CRATE » | 64. Social and Inclusive Business Institute of Togo (SIBI-Togo) | 80. Institut des Sciences Technologies et Arts (ISTA-Kara) |
| 14. Ecole Supérieure d'Informatique, de Business et d'Administration (ESIÅA) | 29. FORMAÒÑÑ | 47. Institut supérieur de Droit et d'Interprétariat (ISDI) | 65. Institut des Hautes Etudes des Relations Internationales et Stratégiques (IHERIS) | 81. Institut supérieur de Management Adonai (ISMADONAI-Kara) |
| 15. Ecole Supérieure de Commerce et de l'Economie Numérique (ESCCEN) | 30. Haute Technologie d'Informatique et Bureautique Atlantique (HTIB-ATLANTIS) | 48. Institut supérieur Agata Carelli (ISAC) | 66. Ecole supérieure des arts de la mode et des arts plastiques (ESAMOD) | 82. Institut supérieur de Management Mgr BAKPESSI (Kara) |
| 16. Ecole Supérieure de Formation Professionnelle (CFP ANCLILA) | 31. HOTEL ECOLE AVENIDA | 49. Institut supérieur d'Administration, des Sciences Economiques et de Gestion (ISAGES) | 67. Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest-Unité universitaire du Togo (UCAO-UUT) | 83. Knowbridge University Institute (Sokodé) |
| 17. Ecole Supérieure de Gestion, d'Informatique et des Sciences (ESGIS) | 32. Hôtel Ecole la Savoureuse (HES) | 50. Institut supérieur de Management Adonai (ISMADONAI) | 68. Institut Universitaire Global Wealth | 84. Institut de Recherche et de Formation en Développement local (IRFODEL-CENTRE) |
| 18. Ecole Supérieure de Management (ESMA) | 33. Institut Africain d'Administration et d'Etudes Commerciales (IAEC) | 51. Institut supérieur de Management et de Développement (ISMAD) | 69. American institute of commonwealth-Togo (AIC-Togo) | 85. Institut Consortium Saint John Révélation Institute of Strategy and Leadership (ISL) |
| 19. Ecole Supérieure de Technologie, du Cinéma et de l'Audiovisuelle (ESTECA) | 34. Institut Africain de Développement Sanitaire et Social (IADSS) | 52. Haute école de technologies et de management des Lacs (HETML) | 70. Heritage international university institute (HIUI) | 86. Ecole supérieur d'ingénieurs d'Anehc (ESIA) |
| 20. Ecole Supérieure des Affaires (ESA-Agoè et ESA-Super Taco) | 35. Institut Africain des Sciences, des Technologies et des Métiers (IASTM) | 53. Institut supérieur de technologies et de management (ISTM) | 71. Institut Universitaire Nobel (IUN) | 87. Hôtel Ecole Concordia |
| 21. Ecole Supérieure des Etudes Cinématographiques (ESEC) | 36. Institut Africain Le Leadership | 54. Institut supérieur des langues et des affaires (ISLA) | 72. Ecole Supérieure d'Esthétique Appliquée Pharm-A-Peau (ESEA-Q'LS) | 88. Ecole supérieure le Miel de Kpové-Zion |
| 22. Ecole Supérieure des Ponts et Chaussées (ESPC) | 37. Institut de Formation et de Recherche pour le Développement Durable (IFORDD) | 55. Institut supérieur des sciences économiques et commerciales (ISSEC-KOUVAHEY) | 73. Ecole supérieure de l'aéronautique et des technologies-Togo (ESAT-Togo) | 89. Univers du leadership international de XOESE (Univers XOESE) |
| 23. Ecole Supérieure des Sciences Economiques, de Gestion et de la Statistique Dr DJOKA | 38. Institut de Formation Technique Supérieure (IFTS) | 56. Institut supérieur Don Bosco | 74. Ecole des Micro-Entrepreneurs du Centre (EMC-Sokodé) | 90. International School of Technology and Business (ISTB) |
| 24. Ecole supérieure des techniques appliquées aux bâtiments (ESTABAÔ) | 39. Institut de Mathématique, des Sciences et Technologies (IMaST) | 57. Institut supérieur privé de management (IPM) | 75. Ecole supérieure de Communication et de Gestion (ESCG-Tsévié) | 91. Ecole supérieure de relations internationales et de diplomatie (ESRID) |
| 25. Ecole Supérieure des Techniques et Arts de la Communication (ESTAC) | 40. Institut de Recherche et de Formation en Développement local (IRFODEL-CENTRE) | 58. Institut Universitaire < LUCAS University College > | 76. Ecole supérieure des affaires (ESA-Kara) | 92. Centre de formation supérieure SartenMode (CFS-SartenMode) |
| 26. Ecole Supérieure du Tourisme et | 41. Institut de technologie IPNET IT | 59. Institut Universitaire Global Wealth | 77. Ecole supérieure des Ponts et Chaussées (ESPC-Kara) | 93. Global university school of science and technology (GUST) |
| | 42. Institut du Génie Biomédical de Lomé (IGEB) | 60. Institut UPSILON Collège de Paris Supérieur | 78. Institut de Formation aux Métiers de la Sécurité Sociale (IFOMESS-Kara) | |
| | 43. Institut Polytechnique DEFITECH | 61. Institut des technologies avancées (JUMAU ITA) | 79. Institut de Formation aux Normes et | |
| | 44. Institut Polytechnique des Bâtiments et des Travaux Publics (IPBÔP) | 62. Lomé business school (LBS) | | |

Avec first-newsmedi.tg

1 lot de terrain à vendre à 48 millions
“Lieu: Klikamé derrière l'université de Lomé”
Tél : 91425500/98670837... Démarcheur s'abstenir

mixx
By **Uas**

Sécurisé. Rapide. Toujours avec vous

Votre partenaire de confiance en Mobile Money

Télécharge la Super App
Mixx Togo



ou tapez le

***145#**



IB Bank Togo
Banque émettrice



28 NOV
14 DEC
2025

20^e
FOIRE
INTERNATIONALE
DE LOME

Foire de toutes les opportunités

FOIRE INTERNATIONALE DE **40 ANS**

LOME

ICI NAISSENT LES GRANDES RENCONTRES

THÈME : « 40 ANS D'HISTOIRE, 20 ÉDITIONS : UN REGARD SUR LE PASSÉ, UN CAP SUR L'AVENIR »

+228 91 20 70 70
+228 99 20 70 70



www.cetef.tg



-20%

sur le dédouanement
des véhicules d'occasion
jusqu'au 15 novembre 2025

Mesure de dépréciation de 20%
sur les valeurs des véhicules
de plus de cinq (05) ans d'âge

POUR PLUS D'INFORMATIONS

8201

Office Togolais des Recettes - OTR

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg